



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°69/2024

MC/GA/JD/AP

Convocation en
date du :
01/10/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 08 octobre 2024 à 18h30.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.
Mme Christiane GASTAL, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Jacques–Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, Mme Valérie HOFER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Christine SITJA, M. Alexandre REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. François ANDRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL.

Absent(s) : M. Jordi AUVERGNE, M. Gildas GILLARD, Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION AVEC LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPİR
CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE FORMATION GROUPÉES**

Le Président de séance expose :

La Communauté de Communes du Haut Vallespir propose de grouper, par le biais d'une convention, les commandes de formations obligatoires des agents des communes adhérentes afin d'obtenir des tarifs plus attractifs.

Ainsi, la commune s'engage à verser les sommes correspondantes aux actions de formations groupées à la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir constitutive d'un groupement de commande pour la mise en œuvre

d'actions de formations groupées et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)

des membres présents et représentés

APPROUVE la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

DIT que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et la charge de signer tous actes ou documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

